

DEC173236CNPS

**Décision portant nomination de M. Damien MONCOQ aux fonctions de chargé de mission****LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique.

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Damien MONCOQ, ingénieur de recherche au CNRS (IR1), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Centre Poitou Charentes, est nommé chargé de mission auprès du délégué général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet la prévention des risques liés à l'utilisation de nanomatériaux.

Pour l'exercice de cette mission, M. Damien MONCOQ demeure affecté à la délégation Centre Poitou Charentes, 3 avenue de la Recherche Scientifique, 45071 Orléans.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Damien MONCOQ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

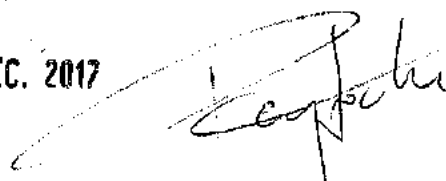
**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Poitou Charentes.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 DEC. 2017**



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90